

3. Quels étaient les quantités et les montants des importations clandestines?

4. Quelle initiative le Gouvernement a-t-il prise en vue de prévenir une telle contrebande?

**L'hon. M. McCann:**

1. Oui.

2. Les dossiers relatifs aux cas présumés ou établis de contrebande ne sont pas répartis selon la nationalité, l'occupation ou le statut personnel des particuliers.

3. Les quantités et les montants (valeur) des marchandises qui ont fait l'objet d'une enquête ou d'une confiscation en vertu de la loi sur les douanes ne sont pas classés selon les denrées ni selon le bureau de douane. Le nombre de rapports de saisie en douane, reçus des provinces Maritimes (Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) au cours des deux années écoulées entre le 1<sup>er</sup> février 1952 et le 31 janvier 1954, s'est élevé à 1,329.

4. Il a exercé une vigilance constante et appliqué des mesures en exécution de la loi, y compris la saisie de marchandises, la saisie

de véhicules et de navires utilisés au transport des denrées susceptibles d'être confisquées; il a infligé des peines et poursuivi des particuliers aux termes de la loi sur les douanes.

PERCEPTIONS FÉDÉRALES, EN ALBERTA

**M. Fair:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il perçues de la province de l'Alberta aux titres suivants: a) impôt sur le revenu des particuliers, b) impôt sur le revenu des sociétés, c) droits successoraux, d) taxes d'accise, e) droits d'accise, f) droits de douane, g) impôt sur les excédents de bénéfices, h) tous autres impôts?

**L'hon. M. McCann:**

a), b), c), g), h): Voir tableau ci-après.

Les taxes d'accise, les droits d'accise, les droits de douane et les autres impôts divers perçus par les bureaux de la douane et de l'accise en Alberta, au cours des cinq dernières années financières, atteignent les montants suivants:

Année	d) Taxes d'accise	e) Droits d'accise	f) Droits de douane	h) Autres impôts divers
1949 .....	\$10,760,329.43	\$ 7,235,639.68	\$ 5,937,159.52	\$13,905.94
1950 .....	7,784,071.22	7,028,790.27	6,622,979.57	13,339.54
1951 .....	8,716,338.64	8,584,991.46	8,594,455.33	16,240.36
1952 .....	13,415,997.08	8,595,355.79	11,044,508.55	30,182.93
1953 .....	17,592,742.72	10,315,617.33	16,458,147.25	41,630.97

Année financière	Impôt sur le revenu				Autres impôts	
	a)	b)	h-1)	h-2)	c)	g)
	Particuliers	Sociétés	Non-résidents	Revenu non distribué	Droits successoraux	Impôt sur les excédents de bénéfices
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1948-1949.....	39,298,283	13,482,064	516,539	14,906	1,049,531	3,436,832
1949-1950.....	40,960,325	20,882,364	610,091	95,823	1,481,253	1,007,363
1950-1951.....	40,895,324	22,587,275	809,110	4,697,480	1,839,098	583,339
1951-1952.....	54,895,533	33,280,467	673,013	867,358	1,252,024	61,885
1952-1953.....	74,097,266	43,687,135	749,997	645,723	2,262,749	—

RÉGIME D'AIDE À L'ÉGARD DES FRAIS DE TRANSPORT

**M. Bell:**

1. Au cours de chacune des années 1951, 1952 et 1953, quelles sommes a-t-on accordées a) aux immigrants britanniques, b) aux immigrants non-britanniques, en vertu du régime d'aide à l'égard des frais de transport?

2. Quelle est la proportion remboursable de ces prêts?

3. Quelles mesures a-t-on prises en vue de percevoir les prêts non remboursés?

[M. Bell.]

4. A la suite des renseignements obtenus au cours de la perception mentionnée dans la troisième question, ou de toute autre façon, quelle proportion des immigrants ainsi aidés, a) ont gardé l'emploi prévu ou attribué, b) ont quitté cet emploi avant l'expiration de la période prévue d'une année?

**L'hon. M. Harris:**

1 et 2. Les données statistiques disponibles relativement au régime d'aide à l'égard des frais de transport indiquent le bureau qui émet les feuilles de route, et non la nationa-